



POLYS PRÊT® 350 Fibré

MORTIER LÉGER PRÊT À L'EMPLOI

NOUVEAU
AMÉLIORATIONS
TECHNIQUES



PRÉSENTATION

L'association du POLYS BÉTO® et du béton prêt à l'emploi a donné naissance au mortier léger POLYS PRÊT®. Mortier léger en sac prêt à l'emploi, allégé par des billes de polystyrène vierge expansées à granulométrie contrôlée et enrobées (diamètre 2 mm). POLYS PRÊT® 350 Fibré est fibré et possède de bonnes propriétés isolantes, destiné à la réalisation de tous supports de revêtements de sols, ravaillages isolants et sous chapes, rattrapages de niveaux, formes de pentes, isolation thermique et acoustique aux bruits de chocs, remplissages divers...

Applications :

Le mortier léger POLYS PRÊT® 350 Fibré est destiné à alléger les structures (gain de poids d'environ 80 % par rapport à des bétons traditionnels), à isoler et traiter thermiquement et acoustiquement les différents types de supports existants dans les immeubles collectifs et maisons individuelles en travaux neufs ou de rénovation, à la réalisation de tous supports de revêtements de sols, ravaillages isolants et sous chapes, rattrapages de niveaux, formes de pentes, isolation thermique et acoustique aux bruits de chocs, remplissages divers...

Avantages :

- Sac prêt à l'emploi de 50 litres
- Fibré = suppression du treillis anti-fissuration
- Bon complément d'isolation thermique
- Réduit le temps de mélange et de mise en œuvre
- Stable dans le temps
- Réduit les coûts de transport et de main d'œuvre

Caractéristiques techniques :

- Composition : 85 % de billes POLYS BÉTO® + 15 % de liant hydraulique, inerte spécial, fibres et adjuvants
- Masse volumique du mortier sec à 28 jours : < 450 kg/m³
- Masse volumique de la poudre : 350 kg/m³
- Poids au m²/cm d'épaisseur : < 4,5 kg
- Conductivité thermique λ : 0,14 W/mK
- Résistance à la compression à 28 jours : 2,16 MPa
- Épaisseur minimum : 5 cm
- Épaisseur maximum : pas de limite
- Température d'application : + 2 °C et + 32 °C
- Temps de prise : 48 heures
- Temps de séchage : 8 jours
- Réaction au feu : A2 - s1, d0 (M0) rapport CSTB

Conditionnement et stockage :

- Sac prêt à l'emploi de 50 litres
- Poids de 17,5 kg
- Palette de 27 sacs
- Peut se conserver 12 mois maximum sur palette, dans un endroit frais et sec, à l'abri de gel et de l'eau.



PRÉPARATION

1 sac de



+ 7 litres d'eau



Bétonnière ou malaxeur :

Consommation de 20 sacs au m³

- Verser 5 litres d'eau dans la bétonnière en marche ou dans un récipient adapté
- Verser le sac entier de POLYS PRÊT® 350 Fibré
- Malaxer jusqu'à obtention d'un mélange homogène
- Verser le complément d'eau soit 2 litres
- Laisser malaxer environ 2 à 3 minutes
- Lors de la première gâchée la bétonnière est sèche et le produit aura tendance à adhérer aux parois. Laisser malaxer un peu plus longtemps et veiller à ne pas rajouter inutilement de l'eau

Possibilité de mélanger avec une pompe



Recommandations :

- Respecter le dosage en eau
- Ne jamais remouiller le mortier léger après malaxage
- Le mélange ne doit pas être liquide mais compact et mousseux

MISE EN ŒUVRE

Le mortier léger POLYS PRÊT® 350 Fibré se met en œuvre comme une chape traditionnelle avec les mêmes outils et se travaille facilement, permettant d'obtenir des surfaces planes lorsqu'elles sont simplement tirées à la règle. La mise en œuvre est similaire aux règles des NF D.T.U. 26-2 – NF P 14-201 « Chapes et dalles à base de liants hydrauliques ».

Préparation des supports :

Tous les types de planchers ou supports peuvent recevoir le mortier léger POLYS PRÊT® 350 Fibré s'ils sont porteurs de la charge à mettre en œuvre et conformes aux NF D.T.U. 26-2 – NF P 14-201.

Le plancher ou support doit être nettoyé des dépôts, déchets, pellicules de plâtre ou autres matériaux provenant des travaux des différents corps d'état.

L'épaisseur minimum à mettre en œuvre est de 5 cm (pas de limite en épaisseur maximum), y compris au-delà de tout élément noyé dans le mortier léger (gaines, canalisations, etc.).

1/ Mettre en place une bande périphérique en matériaux résilients d'épaisseur minimale de 3 mm dans tous les cas et de 5 mm minimum en cas de plancher chauffant pour la désolidarisation en périphérie de la pièce et autour de tous les éléments entrant en contact avec le mortier léger (parois verticales, huisseries, canalisations, etc.) pour éviter les ponts phoniques ainsi que les fissurations conformément aux NF D.T.U. en vigueur.

Lorsqu'il existe des joints de construction dans le support, ces joints doivent être prolongés dans le mortier léger. Outre les joints de construction du support, des joints de fractionnement sont exécutés tous les 25 m² et au plus tous les 8 mètres linéaires, à chaque angle saillant et montée d'escalier. Prévoir des seuils de porte à chaque changement de pièce.

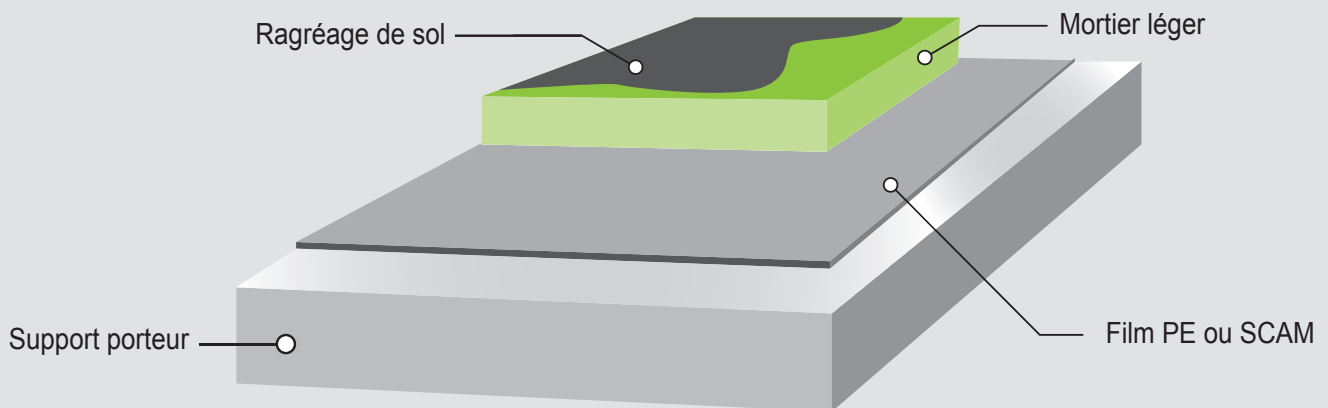
Les règles joints (type Piano Zéro®) permettent à la fois de réaliser les joints de fractionnement, les guides de dressages et les repères d'épaisseur pour une mise en place parfaitement plane.

2/ Chape flottante (désolidarisée du support, non adhérente), mettre en place sur toute la surface du support un film PE (polyéthylène) micro-perforé ou une sous-couche acoustique mince (SCAM) pour améliorer l'acoustique du support en réduisant les bruits de chocs. Le film PE ou la SCAM doivent parfaitement suivre le support ainsi que les angles afin qu'il n'y ait aucune bulle d'air (vide) entre le support et ceux-ci.

Lors du coulage du mortier vérifier le bon étalement de celui-ci sur le film PE ou de la SCAM.

Dans le cas de la mise en place d'une SCAM, l'épaisseur du mortier léger ne devra pas être inférieure à 5 cm pour une SCAM classée SC1 et de 8 cm pour une SCAM classée SC2 conformément à la NF P 61-203 « Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage » - partie commune au D.T.U. 26-2 et au D.T.U. 52-1.

Exemple : Application en support de revêtement



3/ Chape adhérente (uniquement sur support béton), mettre impérativement un primaire d'accrochage (type Edilstik®) adapté en quantité suffisante.

4/ Mettre en place vos règles joints à l'aide de plots de mortier (faire des petits plots pour éviter de trop réduire l'épaisseur du mortier léger) si nécessaire.

5/ En cas de flexion prononcée du support, positionner un panneau de treillis soudé maille 50 x 50 (ne pas mettre les dimensions supérieures) sur la surface à mettre en œuvre en veillant bien à ce que les plaques se chevauchent au moins d'une maille. Placer des cales sous le treillis ou des plots de mortier de façon à ce qu'il soit ensuite bien pris au milieu du mortier léger (un treillis mal posé risque de créer des désordres).

6/ Chauffage par le sol, il n'est pas possible de recouvrir un chauffage par le sol avec le mortier léger POLYS PRÊT® 350 Fibré.

Recommandations :



- Pour une surface plane et soignée finir à la lisseuse
- Ne pas talocher le mortier
- Durée d'utilisation du mortier après malaxage : 30 minutes
- Tirer le mortier en une seule fois ou finir sur un joint de fractionnement
- Tout élément poreux (exemple : plots de mortier des règles joints) devra être remouillé avant le coulage du mortier léger pour une parfaite adhérence

Pose du revêtement de sol :

La finition de surface dépend du revêtement final. Tous les revêtements de sols sont admissibles conformément aux règles de l'art et à nos recommandations faites sur le tableau ci-dessous. Selon la destination des locaux et le type de revêtement, nous vous conseillons de vous reporter aux NF D.T.U. correspondants ainsi qu'aux prescriptions des fabricants.

Revêtement	Bâtiments d'habitation classés P2 et P3*	Normes / NF D.T.U.	
Carrelage collé	Primaire + ragréage** de 3 à 10 mm	Sols en carreaux collés	NF D.T.U. 52-2
Carrelage scellé	Pose directe du mortier de scellement après 8 jours	Sols scellés	NF D.T.U. 52-1 – NF P 61-202
Parquet flottant	Pose directe après 8 jours	Parquets en pose flottante	NF D.T.U. 51-11 – NF P 63-204
Revêtement stratifié	Pose directe après 8 jours	-	-
Parquet collé	Primaire + ragréage** de 6 à 10 mm	Parquets collés	NF D.T.U. 51-2 – NF P 63-202
Revêtement textile	Primaire + ragréage** de 6 à 10 mm	Sols textiles collés	NF D.T.U. 53-1 – NF P 62-202
Revêtement plastique	Primaire + ragréage** de 6 à 10 mm	Sols plastiques collés	NF D.T.U. 53-2 – NF P 62-203

- Les temps de séchage sont pour une épaisseur de 5 cm, pour les épaisseurs supérieures rajouter 24 h/cm d'épaisseur supplémentaire à partir de 5 cm.

* Suivant Cahier CSTB 3509 de novembre 2004 « Notice sur le classement UPEC et Classement UPEC des locaux ».

** Ragréage (type weber.niv pro ou équivalent) épaisseur adaptée au local.

- Laisser sécher à l'abri des courants d'air, au besoin protéger provisoirement avec un film PE pendant 48 heures.
- Protéger également du soleil et des fortes températures et/ou de la pluie pendant la prise.
- Dans le cas où plusieurs corps de métier seraient amenés à travailler sur le mortier léger, il est impératif de protéger celui-ci en établissant un chemin de circulation avec des planches ou en appliquant une barbotine sur la surface du mortier.
- Dans le cas d'un passage occasionnel, un balayage manuel ou un ponçage mécanique vous permettra de faire disparaître les défauts de surface.
- Un balayage de la surface du mortier est obligatoire avant application des enduits (ragréage) de préparation de sols et la pose du revêtement de sol final.

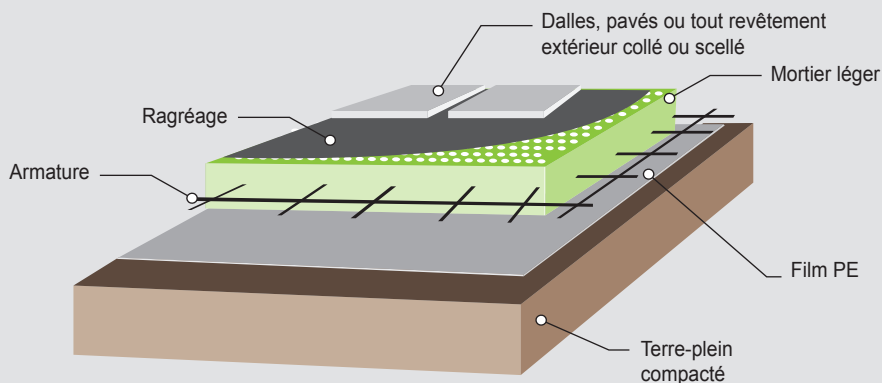
Pose et fixation de cloisons :

Le mortier léger peut recevoir des cloisons dont le poids est inférieur ou égal à 150 kg/ml, elles sont réalisées après un délai de séchage du mortier léger de minimum 8 jours.

- Dans le cas de cloisons lourdes (> 150 kg/ml), il faut obligatoirement renforcer le mortier léger ou sinon les faire traversantes jusqu'au support.
- Afin de fixer les rails ou tous autres guides, il convient d'utiliser des chevilles à frapper, en respectant scrupuleusement les diamètres de perçages.

Autres applications :

Dallage sur terre-plein compacté, sous-couche de voie de circulation routière ou piétonne, calage de cuves ou piscines.



Exemple : Application en terrasses ou dallages sur terre-plein compacté